

Diplômes d'études spécialisées vétérinaires spécialité Elevage et pathologie des équidés : option biomécanique et pathologie locomotrice

RNCP37585 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	42022
Code(s) ROME	K2402, H1501, A1504, H1206, J1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE	130008535 00010	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	199406083 00014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE	193101532 00011	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT	130008584 00018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le DESV (Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires) Elevage et pathologie des équidés - option biomécanique et pathologie locomotrice certifie un niveau de compétences vétérinaires de spécialiste dans le domaine de la médecine vétérinaire de l'appareil locomoteur des équidés.

Le cursus de formation de ce DESV, vise à compléter l'expertise scientifique et la technicité acquises lors de la formation vétérinaire préalable par une approche pluridisciplinaire - scientifique, technique, médicale, économique, éthique, managériale - des domaines relatifs à l'élevage, l'acquisition, l'entretien et l'utilisation des équidés, visant à assurer des diagnostics précis et une prise en charge optimale des chevaux atteints de troubles locomoteurs et à accroître l'acquisition et la diffusion des connaissances dans ce domaine.

ACTIVITÉS VISÉES

Le vétérinaire spécialiste en élevage et pathologie des équidés a acquis les connaissances fondamentales à la base

d'un raisonnement clinique, de savoir-faire et de savoir-être d'excellence pour le diagnostic et le traitement des lésions de l'appareil locomoteur chez le cheval. Il possède les connaissances et maîtrise les techniques du plus haut niveau accessible dans sa spécialité.

Il est impliqué majoritairement dans l'une des activités suivantes :

- le conseil sur la prévention et la gestion des troubles locomoteurs,
- le diagnostic des causes de troubles locomoteurs,
- le traitement des affections locomotrices à travers la conception de protocoles de gestion kinésithérapeutiques, leur mise en oeuvre et la réalisation des soins médicaux ou alternatifs.

Le vétérinaire spécialiste développe également une activité de recherche et une activité de formation universitaire ou post-universitaire des confrères généralistes. Il participe activement à l'acquisition des connaissances scientifiques dans cette discipline, et contribue activement au dynamisme et à la diffusion de celle-ci. Ceci lui permet d'exercer également des fonctions d'enseignement et/ou de recherche dans des organismes publics ou privés, jusqu'au plus haut niveau.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées dans le diplôme de Diplômes d'études spécialisées vétérinaires spécialité "élevage et pathologie des équidés : option biomécanique et pathologie locomotrice" sont :

- conseiller sur la prévention et la gestion des affections de l'appareil locomoteur
- établir un diagnostic des causes de troubles locomoteurs
- soigner et traiter les affections de l'appareil locomoteur
- communiquer en tant que professionnel spécialiste en biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur du cheval (comm)
- agir en scientifique pour le domaine de la biomécanique et de la pathologie de l'appareil locomoteur
- agir en professionnel responsable aux plans éthique et juridique

Blocs de compétences

RNCP37585BC01 — Conseiller sur la prévention et la gestion des affections de l'appareil locomoteur

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer l'état général, le bien-être et l'état nutritionnel d'un cheval

- Evaluer le comportement d'un cheval afin d'anticiper des situations dangereuses au cours des examens de l'appareil locomoteur et d'adapter sa prise en charge
- Réaliser une visite de transaction, conseiller l'acquéreur sur les risques potentiels encourus à l'exploitation sportive du cheval et à sa commercialisation
- Réaliser un bilan locomoteur, conseiller l'éleveur, le cavalier, le propriétaire ou l'entraîneur sur les moyens de prévention des signes indicateurs de lésion identifiés pour optimiser son exploitation sportive dans le futur
- Juger de l'état d'entretien d'un cheval, des éventuelles répercussions sur l'appareil locomoteur

Conseiller sur les principes d'hébergement, d'entretien, de reproduction, d'éducation et d'alimentation ; proposer et mettre en oeuvre des programmes de prévention dans le respect des bonnes pratiques en matière de santé animale et de bien-être animal

- Conseiller un éleveur, un propriétaire, un cavalier ou un entraîneur quant au respect du bien-être comportemental et physique d'un cheval lors de son exploitation sportive et de sa rééducation
- Conseiller un éleveur pour la reproduction, la sélection et pour la gestion et la prévention des affections héréditaires ou à composante génétique dans le domaine des pathologies de l'appareil locomoteur
- Conseiller un cavalier ou un entraîneur sur les éléments de prévention de la survenue d'affections locomotrices en termes d'alimentation, d'exercice, de sols, de gestion du poids, du parage et de la ferrure

Conseiller sur la gestion des affections de l'appareil locomoteur

- Expliquer la stratégie thérapeutique, présenter les résultats escomptés, les effets indésirables ou complications potentiels et les limites du traitement, en privilégiant la démarche fonctionnelle plutôt que la médicalisation
- Identifier les indications rationnelles des approches thérapeutiques chirurgicales, expliquer l'intervention, le pronostic et les suites à donner.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

- Recueil de cas cliniques
- Rapports de stages
- Epreuve présentation des stages
- Epreuve écrite
- Epreuve cas clinique

RNCP37585BC02 — Etablir un diagnostic des causes de troubles locomoteurs

LISTE DE COMPÉTENCES

Diriger et assurer la contention d'un cheval afin de pouvoir l'observer, le manipuler et le soigner dans le respect des règles du bien-être

- Observer, aborder, contenir, manipuler un cheval en respectant son bien-être et en adoptant des positions de sécurité avec une maîtrise personnelle de la gestuelle, du comportement, du positionnement, et une anticipation des risques
- Savoir présenter et conduire un cheval, savoir le tourner en longe dans le cadre de l'examen locomoteur
- Elaborer un plan de contention chimique et le réaliser, adapter aux différentes circonstances d'examen et de traitement (examen dynamique, examens d'imagerie, injections intra-articulaires...)
- Diriger les personnes participant aux manœuvres de contention, savoir anticiper et maîtriser les situations de danger et de panique pour le cheval et son entourage.

Conduire une démarche diagnostique lors d'un examen clinique de consultation de boiterie, ou de troubles à l'exploitation sportive

- Recueillir les commémoratifs et l'anamnèse, y compris via des objets connectés, et hiérarchiser les informations et identifier les situations cliniques caractéristiques
- Réaliser et interpréter un examen physique complet de l'appareil locomoteur du cheval (inspection, palpation, pression, mobilisation)
- Réaliser et interpréter un examen dynamique complet de l'appareil locomoteur du cheval
- Identifier les situations à risques ou dangereuses pour le cheval

(ex. fractures, troubles neurologiques) ou les pièges (manque d'activité) de l'examen clinique, être capable de limiter la durée de l'examen (boiterie de grade supérieur ou égal à 2) pour éviter l'aggravation des lésions et de la douleur, en particulier lorsque le cheval a

fait l'objet d'une anesthésie diagnostique

- Identifier les paramètres caractéristiques de chaque affection, mais être en permanence conscient de la variabilité d'expression individuelle de ceux-ci
- Réaliser les différentes anesthésies nerveuses tronculaires des membres antérieurs et postérieurs et synoviales, apprécier les modifications induites et les interpréter en énonçant les causes de réponses faussement positives ou faussement négatives
- Enoncer les éléments cliniques, les synthétiser, formuler des hypothèses diagnostiques hiérarchisées à la suite des examens physique, et dynamique et des anesthésies diagnostiques.

Prescrire, réaliser et interpréter un examen d'imagerie

- Choisir la ou les technique(s) d'imagerie la(es) plus adaptée(s) au contexte clinique (hypothèses diagnostiques, contexte socio-économique, principe de justification, limites, contre-indications)
- Maîtriser les techniques d'acquisition et d'interprétation des images en radiographie
- Maîtriser les techniques d'acquisition et d'interprétation des images en échographie
- Maîtriser les techniques d'acquisition et d'interprétation des images de thermographie
- Réaliser un examen scintigraphique corps entier d'un cheval et d'interpréter les images
- Connaître et avoir participé à la réalisation des différentes étapes d'un examen par IRM (sur cheval debout ou sous anesthésie-générale) :
- Connaître et avoir participé à la réalisation des différentes étapes d'un scanner incluant un examen arthro-scanner et un myélo-scanner (injection de produit de contraste) :
- Faire le bilan lésionnel, puis intégrer les données d'imagerie aux autres éléments cliniques afin d'établir un diagnostic; identifier les éléments de gravité, préciser les limites et le degré de certitude du résultat
- Etablir un pronostic clinique, lésionnel et sportif des affections de l'appareil locomoteur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas

- Entretien annuel
- Recueil de cas cliniques
- TP/TD aux étudiants
- Epreuve écrite
- Epreuve cas clinique
- Epreuve pratique finale

RNCP37585BC03 — Soigner et traiter les affections de l'appareil locomoteur

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer et adapter une stratégie thérapeutique, administrer un traitement

- Décider d'une stratégie de prise en charge thérapeutique (médicale, chirurgicale, conservatrice ou fonctionnelle), tenant compte du bien-être animal, des attentes du client et de considérations médicales, pharmaceutiques, économiques, environnementales et de santé publique, notamment en matière d'exclusion de la filière bouchère
 - Adapter la prise en charge thérapeutique selon les résultats des examens complémentaires, l'évolution de la maladie, le contexte socio-économique et la survenue éventuelle de complications
 - Prescrire et réaliser les traitements nécessaires et suffisants des lésions et troubles locomoteurs du cheval
- Maîtriser les techniques d'injection loco-régionales, intradermiques, intra-synoviales, directes et écho-guidées à visée thérapeutiques

- Assurer la contention physique d'un cheval pour réaliser des injections péri ou juxta-nerveuses et intra-articulaires
- Réaliser les injections intra-articulaires (inter-phalangiennes, métacarpo-phalangienne, du carpe, du coude et de l'épaule, du tarse et du grasset)
- Réaliser les injections intra-synoviales tendineuses (gainées et bourses).
- Réaliser des injections écho-guidées des articulations synoviales intervertébrales épi-axiales dorsales et cervicales, des articulations sacro-iliaques, de l'épaule, du coude et du grasset
- Réaliser des injections écho-guidées intra-lésionnelles (tendons, muscles...)
- Réaliser des injections loco-régionales sous garrot.
- Réaliser une mésothérapie.

Maîtriser les moyens de prise en charge physique et sportive

- Prescrire une ferrure kinésithérapique adaptée aux troubles locomoteurs du cheval (maréchalerie)
- Prescrire des conditions de travail (sol, échauffement, allures) et des exercices physiques adaptés aux troubles locomoteurs du cheval ou à sa rééducation fonctionnelle (kinésithérapie et réhabilitation)
- Identifier les exercices incompatibles (douloureux ou contre-indiqués) avec les troubles locomoteurs du cheval.
- Prescrire et réaliser des séances de travail aquatique (marche immergée, piscine) connaître les indications et les contre-indications
- Prescrire et réaliser des moyens thérapeutiques physiques complémentaires (cryothérapie, ondes de choc, laser...), connaître les indications et les contre-indications
- Prescrire des moyens thérapeutiques manuels complémentaires (kinésithérapie, massages, ostéopathie ...)

Savoir choisir, connaître les indications et les contre-indications et le mode d'action des modalités et produits suivants, en usage local ou général et connaître la surveillance médicale à mettre en œuvre lors de l'usage des produits listés ci-dessous

- Anti-inflammatoires stéroïdiens (AIS) et non stéroïdiens (AINS)
- Produits agissant sur le métabolisme osseux (calcitonine, biphosphonates...)
- Produits agissant sur les tissus articulaires (Acide hyaluronique, Glycosaminoglycanes, Hydrogels)
- Aliments médicamenteux utilisés per os pour le traitement des affections articulaires (Glycosaminoglycanes, Chondroïtine sulfate ...)
- Médecine régénératrice : cellules souches et thérapie matricielle (RGTA)
- Agents de thérapie biologique favorisant la cicatrisation (serum autologue conditionné, plasma autologue conditionné, solution protéique autologue, gel polyacrylamide...)

Prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur ayant pour origine l'appareil locomoteur

- Proposer et mettre en œuvre une stratégie de prévention de la douleur
- Reconnaître et évaluer les manifestations de douleur
- Prendre en charge la douleur
- Reconnaître quand une euthanasie est appropriée et la pratiquer en utilisant une méthode adaptée au contexte

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

- Entretien annuel
- Recueil de cas cliniques
- Rapports de stages
- Epreuve présentation des stages
- Epreuve écrite
- Epreuve cas clinique
- Epreuve pratique

RNCP37585BC04 — Communiquer en tant que professionnel spécialiste en biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur du cheval

LISTE DE COMPÉTENCES

Communiquer à l'oral de manière adaptée à la situation et à son interlocuteur

- Conduire un examen clinique complet (physique et dynamique) de l'appareil locomoteur et de la locomotion du cheval avec le détenteur du cheval
- Analyser les données de l'examen clinique afin d'établir une stratégie d'investigation la plus pertinente possible pour établir un diagnostic (choix des examens d'imagerie, recours aux anesthésies diagnostiques), et les expliquer au détenteur du cheval
- Enoncer un pronostic, de prescrire des conseils de travail et d'entretien au détenteur du cheval
- Prescrire une ferrure kinésithérapique pour les diverses affections distales des membres et de communiquer avec le maréchal ferrant
- Communiquer en situation difficile ou en situation de crise
- Communiquer avec les vétérinaires référents
- Présenter au moins 2 communications sur des sujets de pathologie locomotrice équine dans des congrès ou séminaires, en France ou à l'étranger, en langue française ou anglaise. Ces présentations devront avoir donné lieu à une communication écrite dans les compte rendus du congrès (Congrès de l'Association Vétérinaire Équine Française, Journée de la Recherche Équine, Congrès des Collèges Européens : ECVMR, ECVDI, ECVS...).

Communiquer à l'écrit de manière adaptée à la situation et à son interlocuteur, en France et à l'international

- Rédiger un rapport d'examen locomoteur complet
- Analyser et synthétiser les ouvrages et articles scientifiques relatifs à la discipline
- Publier en premier auteur au moins 2 articles dans des revues internationales à comité de lecture avec un facteur d'impact. Les thèmes éligibles sont les suivants :
- article de recherche clinique ou fondamentale en pathologie locomotrice dans une revue scientifique internationale à comité de lecture
- article de cas cliniques dans des revues professionnelles à comité de lecture, de qualité scientifique jugée suffisante par le jury
- article d'imagerie présentant une nouvelle technique, l'analyse comparative de techniques ou la documentation d'une entité pathologique.

Communiquer en utilisant les outils numériques

- Utiliser à bon escient et de manière efficace les outils numériques de communication
- Enregistrer et utiliser des informations à caractère professionnel

Avoir le souci de transmettre l'état actuel des connaissances en pathologie locomotrice aux étudiants vétérinaires, internes, vétérinaires praticiens et socioprofessionnels

- Communiquer au sein d'un groupe
- Présenter 3 séminaires d'analyse d'article à des étudiants vétérinaires ou à des docteurs vétérinaires
- Réaliser des travaux dirigés à des étudiants vétérinaires ou à des docteurs vétérinaires
- Réaliser un encadrement des étudiants vétérinaires et internes tout au long des consultations de pathologie locomotrice

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

- Entretien annuel
- Recueil de cas cliniques

- Entretien annuel
- TP/TD et encadrement clinique des étudiants
- Publications
- Communications
- Séminaires/analyses articles
- Epreuve présentation travaux recherche et stages
- Epreuve cas clinique
- Epreuve pratique

RNCP37585BC05 — Agir en scientifique pour le domaine de la biomécanique et de la pathologie de l'appareil locomoteur

LISTE DE COMPÉTENCES

Porter une analyse critique et évaluer la bibliographie et des communications

Appliquer l'analyse critique de l'organisation des soins et la médecine fondée sur les preuves (Evidence-based veterinary medicine, EBVM)

- Appliquer la médecine fondée sur les preuves sur des ressources déjà existantes
- Appliquer la médecine fondée sur les preuves dans la prise de décision clinique et thérapeutique
- Présenter de manière critique et pondérée selon leur pertinence les différents résultats publiés concernant une approche sémiologique, clinique ou thérapeutique, en utilisant pour cela une grille issue de la médecine fondée sur les preuves

Contribuer à l'accroissement des connaissances en médecine vétérinaire et plus largement dans le domaine des sciences du vivant

- Identifier une question médicale ou scientifique à résoudre
- Elaborer et appliquer la méthodologie scientifique requise (protocole expérimental et démarche qualité)
- Etre acteur de la recherche : participer à un essai clinique ou un projet de recherche, incluant l'acquisition des données, leur analyse, leur présentation selon les règles scientifiques, leur interprétation et la formulation d'une discussion critique
- Rédiger un mémoire sur le travail de recherche qui sera présenté lors de l'examen final de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

- Publications
- Communications
- Séminaires/analyses
- articles
- Mémoire de recherche
- Epreuve présentation travaux recherche

RNCP37585BC06 — Agir en professionnel responsable aux plans éthique et juridique

LISTE DE COMPÉTENCES

Comprendre les responsabilités éthiques et juridiques du

vétérinaire vis-à-vis de lui-même, des chevaux, des clients, des confrères, de l'administration, de la société et de l'environnement

- Identifier et comprendre les responsabilités éthiques et juridiques du vétérinaire (notamment code de déontologie, assurance professionnelle...)
- Prendre des décisions éthiques et acquérir un comportement éthique (éthique personnelle, professionnelle (déontologie, scientifique...), éthique animale (en matière de médication et de dopage)
- Agir en respectant le bien-être animal
- Agir en tenant compte de la santé publique pour les résidus médicamenteux dans la filière bouchère

Comprendre et appliquer les réglementations relatives à l'activité vétérinaire professionnelle

- Comprendre et appliquer les textes relatifs à l'acte vétérinaire
- Identifier les différents types de responsabilité du vétérinaire (civile, pénale, disciplinaire et administrative) et leurs conséquences
- Comprendre et appliquer la réglementation relative à la radioprotection

Respecter les règles éthiques en matière de publication et de communication

- Utiliser des références objectives à des travaux antérieurs dans les communications orales ou écrites ;
- Citer de la provenance de documents utilisés dans les communications orales ou écrites, ayant une origine autre que la clinique ou l'institution du candidat ;
- Veiller au respect élémentaire de la confraternité et des opinions dans les interventions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

- Recueil de cas cliniques
- Entretien annuel
- Publications
- Communications
- Mémoire de recherche

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activités visés est l'élevage spécialité ou le soin aux animaux.

Il peut exercer :

- soit en tant que vétérinaire praticien, salarié ou libéral, avec des activités de diagnostic et soin, de prestation en analyse, conseil et expertise pour des utilisateurs ou des éleveurs d'équidés.
- Soit une activité dans le cadre d'une entreprise qui fait appel à sa compétence pour concourir à ses objectifs de production, de développement ou de recherche. Il exerce dans des structures d'élevage d'équidés, des centres de rééducation et de remise en forme ou des laboratoires et industrie.
- Soit une activité dans le cadre de la fonction publique en tant que :

? enseignant-chercheur

? chercheur dans un établissement de recherche ou d'enseignement

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du diplôme de vétérinaire spécialiste dans le domaine de l'élevage et pathologie des équidés : option biomécanique et pathologie locomotrice peut aspirer à des emplois tels que :

Vétérinaire praticien équin ou mixte,

Vétérinaire de recherche scientifique,

Vétérinaire Professeur/ Enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur,

Vétérinaire Directeur / Directrice de laboratoire vétérinaire,

Vétérinaire de l'industrie,

Vétérinaire Inspecteur / Inspectrice de Santé Publique Vétérinaire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 959 €

Familles professionnelles (FAP)	H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) V2X92 — Vétérinaires · tension 5/5 (Très élevée) V2X93 — Pharmaciens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 409
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) V2X92 — Vétérinaires V2X93 — Pharmaciens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Recrutement ou validation des acquis ouverts aux titulaires d'un diplôme de vétérinaire permettant l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux en France.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Les jurys d'évaluation sont organisés conformément à l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires.

Les jury d'admission et d'évaluation, qui comprennent quatre enseignants-chercheurs, en activité ou émérites, au moins et une personnalité qualifiée, sont présidés par un enseignant-chercheur, en activité ou émérite.

Les membres du jury, leurs suppléants, le président sont désignés par le directeur de l'établissement assurant la direction administrative de la formation sur proposition du conseil d'orientation et de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les jurys sont organisés conformément à l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires.

Les jury d'admission et d'évaluation, qui comprennent quatre enseignants-chercheurs, en activité ou émérites, au moins et une personnalité qualifiée, sont présidés par un enseignant-chercheur, en activité ou émérite.

Les membres du jury, leurs suppléants, le président sont désignés par le directeur de l'établissement assurant la direction administrative de la formation sur proposition du conseil d'orientation et de formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Les jurys sont organisés conformément à l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires.

Les jury d'admission et d'évaluation, qui comprennent quatre enseignants-chercheurs, en activité ou émérites, au moins et une personnalité qualifiée, sont présidés par un enseignant-chercheur, en activité ou émérite.

Pour la validation des acquis de l'expérience, les jurys sont organisés également conformément à l'article R613-36 du code de l'éducation avec une majorité d'enseignants-chercheurs ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Les membres du jury d'évaluation, leurs suppléants, le président sont désignés par le directeur de l'établissement assurant la direction administrative de la formation sur proposition du conseil d'orientation et de formation et en

considération de leurs compétences, aptitudes et qualifications, en s'efforçant en outre d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37585/>